

AR Prefecture

063-200072080-20221025-CC20220701-DE
Reçu le 02/11/2022

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 OCTOBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 39

Votants : 44

L'an deux mille vingt-deux, le 25 octobre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 19 octobre 2022 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC2022-07-01

OBJET :

**TRANSFERTS DE
CHARGES ENTRE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES ET LE CIAS**

Présents : Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Jean-Claude BELLARD ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Daniel CLUZEL ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Jérôme GAUMET ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Jocelyne LELONG ; Claire LEMPEREUR ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Anthony PALERMO ; Christophe SARRE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Catherine SIMONET ; Odile SOULIER ;

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Pierrette DAFFIX-RAY ayant donné procuration à Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JOUHET ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Laurence ORIOL ayant donné procuration à Patrick GIDEL ; Bernard PENY ayant donné procuration à Christiane MOUGEL ;

Excusés remplacés par le suppléant : Jean-Yves ARNAUD remplacé par Jocelyne VALENTIN ; François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ; David SABY remplacé par Jean-Paul TOUVERON ; Marie TARDIVAT remplacé par Alain DURIN ;

Excusés : Marc BEAUMONT ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Claude DUBOSCLARD ; Annelise DURON ; Pascale JEAN ; Margaux PIQUELLE ; Valérie ROCHE ; Jacques THOMAS ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ

AR **Préfecture**

063-200072080-20221025-CC20220701-DE
Reçu le 02/11/2022

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable au budget principal de la communauté de communes,

Considérant que le budget principal de la communauté de communes a pris en charge certaines dépenses des budgets du CIAS, à hauteur de **47 288.22 €**,

Propose au Conseil Communautaire :

- de fixer le montant du remboursement au profit du budget principal de la communauté de communes par le budget principal et les budgets annexes du CIAS comme suit :

- Budget principal du CIAS

Les charges relatives à l'agent en charge des interventions multimédia de la Communauté de Communes dans le cadre des ateliers informatiques portées par CIAS ;

A ce titre, le montant global des charges à rembourser par le budget principal du CIAS au budget principal de la communauté de communes s'élève à 2 645€.

- Budget annexe « Aide à domicile » du CIAS

Les charges courantes ci-dessous ont été supportées par la communauté de communes :

- Hébergement (locaux de Pionsat-St Gervais) : 8 500.00€
- Frais de maintenance et de locations des photocopieurs : 3 277.41 €
- Frais de personnel administratif : 18 600.00 €
- Frais de maintenance informatique : 2570 €

Le montant global des charges à rembourser par ce budget annexe du CIAS au budget principal de la communauté de communes s'élève à 32 947.41 €.

- Budget annexe « EHPAD Maurice Savy » du CIAS

Les charges courantes ci-dessous ont été supportées par la communauté de communes : (73.81%)

- Frais de location et de maintenances et de copies du photocopieur : 2 419.05 €
- Frais de maintenance informatique : 2 303.61 €

Le montant global des charges à rembourser par ce budget annexe du CIAS au budget principal de la communauté de communes s'élève à 4 722.66 €

Budget annexe « Foyer Logement Les Tilleuls » du CIAS
AR Préfecture

063-200072080-20221025-CG20220701-DE
Reçu le 02/11/2022

Les charges courantes ci-dessous ont été supportées par la communauté de communes : (26.19%)

- Frais de location et de maintenances et de copies du photocopieur : 858.36 €
- Frais de maintenance informatique : 817.39 €

Le montant global des charges à rembourser par ce budget annexe du CIAS au budget principal de la communauté de communes s'élève à 1 675.75 €.

- Budget annexe « EHPAD des Bords de Sioule » du CIAS

Les charges courantes ci-dessous ont été supportées par la communauté de communes :

- Frais de location et de maintenances et de copies du photocopieur : 3 277.40 €
- Frais de maintenance informatique : 2020 €

Le montant global des charges à rembourser par ce budget annexe du CIAS au budget principal de la communauté de communes s'élève à 5 297.40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve le montant des charges transférées ci-dessus et le remboursement des budgets annexes du CIAS au profit du budget principal de la communauté de communes tel que détaillé ci-dessus.
- charge M. le Président et le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint-Eloy-les-Mines, le 25 octobre 2022.

Le Président

Laurent DUMAS

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes